



Comment apporter des éléments nouveaux au juge avant la date jugement ?

Par **RoubyF**, le **17/01/2020 à 14:43**

Bonjour,
Concernant une demande de curatelle.
L'audience devant le juge des tutelles ayant eu lieu.
Peut-on apporter des pièces ou éléments nouveaux au juge avant la date du jugement ?
Si oui, comment faudrait-il procéder ?
Merci de vos réponses.

Par **nihilscio**, le **17/01/2020 à 16:12**

Bonjour,
Le juge ne peut prendre en considération des éléments qui n'ont pas été présentés à l'audience.
Si, en l'absence de ces éléments, le risque est grand que le juge prenne une décision malencontreuse, vous pourriez demander un sursis à statuer et la tenue d'une nouvelle audience.

Par **RoubyF**, le **21/01/2020 à 16:18**

J'ai ma réponse.
Merci de votre aide.
Bonne journée.